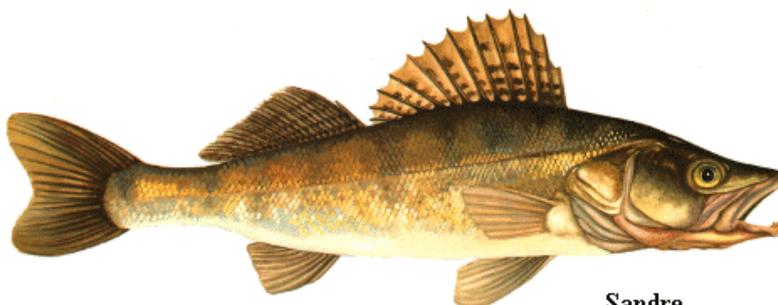




# QUELQUES CARACTERISTIQUES DE LA PÊCHE AUX LIGNES



Brochet



Sandre

## SUR LE CHER ET LA VIENNE

(MAI 2012-JANVIER 2013)

# SOMMAIRE

REMERCIEMENTS .....	3
INTRODUCTION.....	4
I- PRESENTATION DES RIVIERES .....	4
1- Le Cher.....	4
2- La Vienne.....	5
3- La Creuse .....	5
II- GESTION PISCICOLE.....	5
1- Le Cher.....	5
2- La Vienne.....	7
3- La Creuse .....	7
III- DESCRIPTION DE LA METHODE .....	8
IV- RESULTATS.....	9
1- Taux de déclaration.....	9
2- Carnassiers recherchés .....	9
3- Effort de pêche.....	10
3-1- Données générales .....	10
3-2- Répartition mensuelle des parties de pêche (tous carnassiers).....	11
3-3- Répartition spatiale des parties de pêche (tous carnassiers).....	11
3-4- Répartition des parties de pêche par mode de pêche (tous carnassiers).....	12
4- Efficacité de la pêche .....	12
4-1- Le taux de bredouille .....	12
4-2- Rentabilité exprimée en terme de Capture Par Unité d'Effort (CPUE).....	13
5- Répartition des captures, par espèces et par classes de tailles .....	24
CONCLUSION .....	27

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tout particulièrement :

- Toutes les personnes (présidents et membres d'AAPPMA, garderies et dépositaires) qui ont participé au recrutement de nouveaux pêcheurs volontaires pour remplir ces carnets de pêche.
- **Tous les pêcheurs qui ont bien voulu nous communiquer les résultats de leurs parties de pêche et qui assurent la pérennité de ce suivi.**

# INTRODUCTION

Le suivi des captures de carnassiers par les pêcheurs aux lignes est un des outils qui nous permet d'apprécier la qualité du cours d'eau. C'est un des évaluateurs qui doit nous aider à proposer une gestion cohérente.

Deux cours d'eau ont été choisis pour cette étude : le Cher et la Vienne. Ce sont deux rivières qui s'opposent de par leur morphologie, leur fonctionnement hydro-écologique et la pression de pêche qui s'exerce sur eux.

Les objectifs de ce travail consistent à examiner les différences au niveau halieutique de ces deux cours d'eau et, d'essayer de montrer à terme, l'impact des travaux de restauration de frayères engagés par la Fédération de Pêche sur la Vienne.

## I- PRESENTATION DES RIVIERES

Le Cher et la Vienne qui font l'objet de l'étude, appartiennent au domaine public fluvial et sont classés en deuxième catégorie piscicole.

**Les tailles légales de capture sont pour les carnassiers, de 30 cm pour le black bass, de 40 cm pour le sandre et de 50 cm pour le brochet.**

### *1- Le Cher*

Le parcours du Cher en Indre et Loire est de 52 km. Il s'agit d'une rivière canalisée sur les 2/3 de son parcours en amont de Tours. En aval de l'agglomération tourangelle, la rivière est endiguée totalement sur la rive droite et partiellement sur la rive gauche, jusqu'à sa confluence avec la Loire.

Le Cher présente en moyenne une largeur de 80 mètres pour une profondeur de 2 mètres. Son écoulement est relativement homogène du fait de la présence des barrages qui ont transformé la rivière en une succession de biefs.

La végétation aquatique est très abondante depuis quelques années.

Pour ce qui concerne les zones de reproduction notamment du brochet, elles sont très rares, de très faible superficie et de faible potentialité écologique. La gestion des barrages (relevés d'avril/mai -voire plus tardivement ces dernières années pour la remontée des poissons migrateurs- à octobre/novembre et abaissés le restant de l'année), limite l'inondation des sites potentiels et le développement des strates herbacées à l'étiage.

Les habitats sont essentiellement procurés par la végétation aquatique, puisque même les bois immergés dans le lit du cours d'eau, sont en partie retirés dans le cadre de l'entretien du Cher.

Le Cher en Indre et Loire n'a pas d'affluents majeurs. En amont de Tours, les ruisseaux les plus importants sont le ruisseau de Francueil et le ruisseau d'Epeigné. Au niveau de Tours et jusqu'à la confluence avec la Loire, on note 3 affluents : le Filet, le petit Cher, et le ruisseau de la Boire. Deux d'entre eux (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>) sont équipés de clapets dont la gestion actuelle n'est pas favorable à la reproduction des espèces piscicoles.

## **2- La Vienne**

La Vienne, dont la largeur varie de 100 à 110 mètres, s'écoule dans le département sur 56 km. Les faciès d'écoulement sont relativement diversifiés avec une alternance de radiers, fosses et plats courants. Son parcours en Indre et Loire présente toutefois une morphologie différente en amont et en aval.

En amont de l'Ile Bouchard, son cours est relativement sinueux, son lit est encaissé ce qui dessine de fortes zones d'érosion au niveau des rives concaves où la roche mère affleure.

En aval de L'Ile Bouchard et jusqu'à la confluence avec la Loire, le milieu est plus diversifié avec un paysage composé d'îlots, de grèves, de bras actifs et de bras morts dans la basse vallée. Le lit majeur composé de prairies se laisse envahir petit à petit par les peupleraies et les cultures de maïs et tournesol. L'ensemble des rives présente de larges bandes de cariçaies qui constituent des strates intéressantes en temps qu'habitat et/ou zones de reproduction. La végétation aquatique est représentée principalement par des renoncules, potamots, alors que la jussie colonise de façon assez importante les zones de bordures.

Globalement les habitats sont relativement diversifiés.

On note depuis l'arasement du barrage de Maisons Rouges, un banc de sable qui se déplace vers l'aval et qui a comblé partiellement certaines grandes fosses créées par les anciennes extractions de sédiments.

La Vienne présente dans le département, un affluent majeur au début de son parcours en Indre et Loire (la Creuse), 4 affluents secondaires, la Bourouse, la Manse, la Veude et le Négron et quelques autres petits ruisseaux affluents.

## **3- La Creuse**

Ce cours d'eau de deuxième catégorie piscicole a une longueur totale de 225 km, dont 56 s'écoulent dans notre département.

D'une largeur moyenne de 70 à 80 mètres, la Creuse est une rivière encaissée qui présente une bonne alternance de zones de fonds, de plats et de rapides. Le substrat est caillouteux, voir constitué de blocs ou de dalles. La végétation aquatique est par endroits luxuriante. La diversité des écoulements, la bonne sinuosité du cours d'eau et l'abondante végétation aquatique permet à la **Creuse d'offrir des habitats favorables à la plupart des espèces de deuxième catégorie piscicole.**

# **II- GESTION PISCICOLE**

## **1- Le Cher**

**La gestion piscicole** sur le bassin du Cher est partagée par 5 AAPPMA (Bléré, Tours le Lancer Club, St Pierre des Corps, Tours le Gardon Tourangeau, Tours la Gaule Tourangelle). Il y a réciprocité entre toutes ces AAPPMA.

**Lors de l'élaboration du PDPG** (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles), le bassin du Cher en Indre et Loire a été identifié en 1 contexte piscicole, classé en "**cyprinicole dégradé**"

**Les facteurs limitants** identifiés sur l'ensemble du bassin sont : l'absence de véritables zones inondables, la canalisation du cours d'eau, l'activité agricole et les rejets domestiques.

Pour répondre à ces facteurs limitants, **les propositions d'actions** sont de restaurer une quinzaine de sites potentiels à la reproduction dont une bonne partie sont des fossés qui ont

une fonction de drainage et non biologique. Par ailleurs ces améliorations ne pourraient être bénéfiques que si la gestion des barrages était différente.

A l'issue de cette étude, la gestion proposée et retenue dans le PAN (Plan des Actions Nécessaires) sur ce contexte est **une gestion patrimoniale différée**. Elle est retenue lorsqu'aucune évolution favorable du contexte ne semble possible dans les 5 années à venir.

Toutefois, ces dernières années quelques annexes hydrauliques ont été restaurées lorsqu'il y avait des opportunités.

## 2- La Vienne

**La gestion piscicole** sur le bassin de la Vienne est partagée par 4 AAPPMA (Trogues, L'Ile Bouchard, Chinon, Candes St Martin). Il y a réciprocité entre toutes ces AAPPMA.

**Lors de l'élaboration du PDPG**, le bassin de la Vienne en Indre et Loire a été identifié en 1 contexte piscicole, classé en "**cyprinicole perturbé**"

**Les facteurs limitants** identifiés sur l'ensemble du bassin sont : le manque d'entretien des annexes hydrauliques et l'envahissement des zones humides par des peupleraies, le rejet non conforme de stations d'épuration.

Pour répondre à ces facteurs limitants, **les propositions d'actions** étaient de restaurer une dizaine de sites potentiels à la reproduction.

A l'issue de cette étude, la gestion proposée sur ce contexte est une gestion patrimoniale.

Elle consiste à mener des actions de restauration avec dans le même temps un arrêt des déversements de poissons.

**La gestion retenue par la Fédération**, dans le Plan des Actions Nécessaires est : "**la gestion patrimoniale à 5 ans**".

Elle se différencie de la gestion patrimoniale par une réduction des déversements de poissons pour les stopper définitivement à court terme (à l'échelle de 5 ans).

La Fédération de pêche d'Indre et Loire avec le concours des AAPPMA locales sont à l'initiative des premiers travaux de restauration de frayères sur cette rivière.

Depuis 1996, 11 zones de reproduction (dont 2 en 2011) ont été réhabilitées dont 10 sous la maîtrise d'ouvrage de la Fédération de Pêche 37.

D'autres sites sont également entretenus dans le cadre d'un contrat territorial « annexes hydrauliques » que la Fédération de Pêche a signé en décembre 2009.

Afin d'évaluer les actions prévues dans le PDPG, un suivi des captures (axé principalement sur les carnassiers) des pêcheurs à la ligne a été lancé en 2000.

Nous avons choisi de coupler les "enquêtes paniers ou halieutiques" sur un secteur défini et le suivi des carnets de pêche sur toute la rivière (sur le Cher comme sur la Vienne).

Depuis la saison 2003-2004, seul un suivi par carnets de captures se poursuit.

## 3- La Creuse

**La gestion piscicole** sur le bassin de la Creuse est partagée par 4 AAPPMA (Celles St avant, Descartes, La Guerche, Yzeures). Il y a réciprocité entre toutes ces AAPPMA.

**Lors de l'élaboration du PDPG** (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles), le bassin de la Creuse en Indre et Loire a été identifié en 1 contexte piscicole, classé en "**cyprinicole dégradé**"

**Les facteurs limitants** identifiés sur l'ensemble du bassin sont : l'absence de véritables zones inondables, l'encaissement du cours d'eau, l'influence du barrage d'Eguzon sur le marnage du cours d'eau.

Pour répondre à ces facteurs limitants, **les propositions d'actions** étaient de restaurer quelques sites potentiels à la reproduction.

A l'issue de cette étude, la gestion proposée et retenue dans le PAN (Plan des Actions Nécessaires) sur ce contexte est **une gestion patrimoniale différée**. Elle est retenue lorsqu'aucune évolution favorable du contexte ne semble possible dans les 5 années à venir.

Ces dernières années deux annexes hydrauliques ont été restaurées sur la partie aval de la Creuse.

### III- DESCRIPTION DE LA METHODE

Après avoir établi un listing de pêcheurs volontaires, grâce aux gestionnaires locaux, dépositaires, gardes pêche, nous avons établi avec les pêcheurs concernés le protocole suivant :

- 1- nous adressons directement au pêcheur un carnet de pêche avant l'ouverture du carnassier
- 2- nous adressons un courrier à la fermeture de la pêche, avec une enveloppe timbrée à l'adresse de la Fédération pour qu'il nous retourne son carnet rempli.
- 3- nous adressons un nouveau carnet avant l'ouverture de la pêche, avec les résultats de l'année précédente.

Il était demandé aux pêcheurs de mentionner pour chaque partie de pêche :

- la date de la pêche
- le secteur pêché (le Cher était découpé en 5 secteurs et la Vienne en 4)
- l'espèce recherchée (le pêcheur pouvait indiquer jusqu'à 3 espèces)
- le nombre de cannes pour le carnassier le plus recherché
- le mode de pêche (en barque, du bord, en poste fixe ou à rôder)
- l'heure de début et de fin de pêche
- les poissons capturés et leurs tailles (les captures conservées devaient être signalées).

Une carte des secteurs du Cher et de la Vienne en Indre et Loire et un exemple d'une fiche sont présentés ci-après.

**Au sujet des secteurs, il nous paraît important d'apporter quelques éléments sur la qualité hydrobiologique :**

- **Le Cher**

Les secteurs 1,2 et 3 sont des secteurs à biefs influencés par les barrages à aiguilles, une partie de l'année.

Le secteur 1 possède quelques petits fossés ou ruisseaux potentiellement utilisables lorsque les conditions hydrauliques sont très favorables. Par ailleurs, il s'agit d'un secteur affecté (pour la pêche) sur les  $\frac{3}{4}$  du parcours par une activité de ski nautique autorisée

Le secteur 2 présente quelques rares zones de refuges, voire de reproduction et présente encore quelques habitats de bordures. Il s'agit probablement du meilleur secteur du Cher canalisé au niveau des habitats.

Le secteur 3

L'amont du secteur présente des rives boisées avec des bois morts immergés alors que l'aval du secteur est plus homogène et influencé toute l'année par le barrage de Rochepinnard.

Le secteur 4 est influencé par 2 déversoirs qui uniformisent les habitats, cependant le cours est plus sinueux. La rive gauche présente des habitats de bordure, alors que la rive droite est empierrée sur une grande partie.

Le secteur 5 est le seul qui présente une dynamique fluviale "normale". Même si son cours est endigué sur ses deux rives, les faciès d'écoulements sont plus diversifiés.

- **La Vienne**

Le secteur 1 est sans conteste le plus encaissé. Les annexes hydrauliques sont rares et peu favorables pour la reproduction du brochet.

Le secteur 2 compte 4 annexes hydrauliques restaurées. Les habitats sont assez diversifiés (bouillées de saules, bois immergés et végétaux aquatiques).

Le secteur 3 compte une zone inondable et 3 annexes hydrauliques restaurées. Ce secteur comprend la zone péri-urbaine de Chinon.

Le secteur 4 se caractérise par 2 vastes champs d'inondation de part et d'autre du cours d'eau et plusieurs annexes hydrauliques relativement fonctionnelles.  
Les habitats sont très diversifiés, le lit s'élargit et la lame d'eau diminue.

- **La Creuse**

Le secteur 1 : De la limite départementale avec l'Indre jusqu'à Yzeures/Creuse, la rivière est libre, dynamique et diversifiée

Le secteur 2 : Entre Yzeures et le barrage de Descartes, la rivière est encaissée et ponctuée régulièrement de barrages.

Le secteur 3 : De Descartes jusqu'à la confluence avec la Vienne, la rivière est de nouveau libre et très diversifiée.

## **IV- RESULTATS**

### ***1- Taux de déclaration***

Sur les **34 carnets distribués** (Vienne et/ou Cher), 18 nous ont été retournés soit un **taux de retour de 58 %**.

Les carnets retournés étaient très bien tenus.

De moins en moins de carnets sont remplis par les pêcheurs aux lignes. Seule 1 partie de pêches a été réalisée sur le Cher pour la période étudiée. La donnée sur le Cher ne sera donc pas analysée.

Sur la Vienne également, les données récoltées seront difficiles à analyser compte tenu des faibles retours des pêcheurs.

### ***2- Carnassiers recherchés***

Ces carnets étaient adressés à des pêcheurs de carnassiers puisque l'objectif était de suivre l'évolution des prises de carnassiers et plus particulièrement du brochet, espèce repère des milieux cyprinicoles.

Les résultats ci-dessous font état du carnassier recherché en priorité par les pêcheurs.

Toutefois, lorsque le brochet et le sandre étaient recherchés tous les deux (en première ou deuxième espèce recherchée), nous avons retenu les deux espèces comme poissons recherchés.

- **La Vienne**

**68 % des pêcheurs recherchaient le brochet et/ou le sandre.**

0 % recherchaient spécifiquement le sandre contre 68 % pour le brochet.

30 % recherchaient spécifiquement la perche.

Le brochet est nettement l'espèce la plus recherchée, mais la perche est de nouveau recherchée ce qui n'était pas le cas des années précédentes.

L'anguille et le silure ne sont pas recherchés par les 8 pêcheurs.

*Au fil des années, sur la Vienne, les pêcheurs recherchent de moins en moins spécifiquement le sandre.*

*Le brochet reste l'espèce la plus recherchée sur la Vienne.*

*Les autres carnassiers sont peu recherchés sauf cette année pour la perche.*

- **La Creuse**

**63 % des pêcheurs recherchaient le brochet et/ou le sandre.**

2 % recherchaient spécifiquement le sandre contre 61 % pour le brochet.

8 % recherchaient spécifiquement la perche.

Le brochet est nettement l'espèce la plus recherchée comme sur la Vienne.

L'anguille et le silure ne sont pas recherchés par les 8 pêcheurs.

*Le brochet est également l'espèce la plus recherchée comme sur la Vienne.*

*Les autres carnassiers sont peu recherchés.*

### **3- Effort de pêche**

#### **3-1- Données générales**

- **La Vienne**

**15 pêcheurs** (contre 10 à 39 ces dernières années) **ont déclaré des parties de pêche sur la Vienne pour un total de 178 sorties** (contre 91 à 676 parties de pêche lors des années précédentes).

Elles correspondent à un effort de pêche annuel (temps de pêche annuel) de **692 heures** (contre 313 à 2694 heures ces dernières années).

La durée moyenne des parties de pêche est de **3,8 ± 0,2 heures**.

Le nombre de sorties de pêche est compris entre **8 et 81 pour une moyenne de 9 ± 4 sorties/pêcheurs**.

*Le nombre de pêcheurs qui remplissent les carnets est en nette diminution depuis 2010.*

*Le seuil d'exploitation devient assez critique pour analyser les résultats surtout dans les détails.*

- **La Creuse**

**12 pêcheurs ont déclaré des parties de pêche sur la Creuse pour un total de 260 sorties.**

Elles correspondent à un effort de pêche annuel (temps de pêche annuel) de **939 heures**.

La durée moyenne des parties de pêche est de **3,6 ± 0,2 heures**.

Le nombre de sorties de pêche est compris entre **6 et 74 pour une moyenne de 21 ± 11 sorties/pêcheurs**.

*Le nombre de pêcheurs et surtout le nombre d'heures enregistrées est assez correct sur cours d'eau pour être analysé.*

### 3-2- Répartition mensuelle des parties de pêche (tous carnassiers)

- **La Vienne**

	mai 2012	juin 2012	juil 2012	août 2012	sept 2012	oct 2012	nov 2012	dec 2012	janv 2013
Répartition des parties de pêche (en %)	18	12	19	8	10	11	11	3	4

L'effort de pêche est centré sur le mois de l'ouverture du brochet et les mois d'été. Dès que la Vienne connaît des crues automnales la pression de pêche diminue.

- **La Creuse**

	mai 2012	juin 2012	juil 2012	août 2012	sept 2012	oct 2012	nov 2012	dec 2012	janv 2013
Répartition des parties de pêche (en %)	18	12	10	14	7	8	12	6	10

L'effort de pêche est également centré sur le mois de l'ouverture du brochet.

### 3-3- Répartition spatiale des parties de pêche (tous carnassiers)

- **La Vienne**

	secteur 1	secteur 2	secteur 3	secteur 4
Répartition des parties de pêche (en %)	10	18	23	48

Les pêcheurs qui nous ont retournés des carnets se localisent plus vers l'aval du bassin contrairement aux années précédentes.

- **La Creuse**

	secteur 1	secteur 2	secteur 3
Répartition des parties de pêche (en %)	17	53	29

Les pêcheurs qui nous ont retournés des carnets se localisent plus particulièrement sur la zone médiane qui est la plus longue.

### 3-4- Répartition des parties de pêche par mode de pêche (tous carnassiers)

- **La Vienne**

	en barque	du bord en poste fixe	du bord à rôder
Répartition des parties de pêche (en %)	37	22	40

- **La Creuse**

	en barque	du bord en poste fixe	du bord à rôder
Répartition des parties de pêche (en %)	58	22	19

*Comme chaque année, les pêcheurs sur la Vienne sont très mobiles dans la mesure où le cours d'eau non influencé par des ouvrages demande aux pêcheurs une recherche de sites. Ils le sont encore davantage sur la Creuse du fait des berges très abruptes du cours d'eau, ce qui limite la pêche du bord.*

*Il est bon cependant de garder à l'esprit que les résultats du suivi des enquêtes-captures (2000-2002) montraient que **la proportion des pêcheurs « à rôder » et « en bateau » de ces carnets était supérieure aux résultats des enquêtes captures** ce qui sous-entend que les pêcheurs qui tiennent à jour des carnets sont beaucoup plus mobiles que la moyenne des pêcheurs.*

## 4- Efficacité de la pêche

### 4-1- Le taux de bredouille

Deux taux de bredouille ont été calculés :

d'une part **le taux de bredouille (tous carnassiers)** qui correspond à aucune capture alors que le pêcheur recherchait un carnassier quelle que soit l'espèce et d'autre part, **le taux de bredouille (sandres-brochets)** qui correspond à aucune capture alors que le pêcheur recherchait le sandre ou le brochet (prend en compte uniquement les heures consacrées à la recherche d'une des deux espèces).

- **La Vienne**

**Le taux de bredouille global des pêcheurs "tous carnassiers" est de 57 %** (contre 45 % à 85 % ces dernières années).

**Le taux de bredouille des pêcheurs "sandres-brochets" est de 60 %** (contre 54 % à 90 % ces dernières années).

Le taux de bredouille « tous carnassiers » se trouve dans la moyenne « basse » grâce aux bons taux de captures de perches. Pour les brochets-sandres, le taux de bredouille est assez bas au regard des années précédentes.

- **La Creuse**

**Le taux de bredouille global des pêcheurs "tous carnassiers" est de 48 %.**

**Le taux de bredouille des pêcheurs "sandres-brochets" est de 47 %.**

Ces taux sont assez faibles au regard des données sur la Vienne. Néanmoins, il s'agit de la première année de suivi interprétable sur la Creuse ce qui peut conduire à des sous déclaration de captures sans prises.

## **4-2- Rentabilité exprimée en terme de Capture Par Unité d'Effort (CPUE)**

### *4-2-1- Résultats globaux des CPUE*

#### **4 CPUE différentes ont été calculées :**

- CPUE sandres toutes tailles, sandres > et < à la taille légale de capture
- CPUE brochets toutes tailles, brochets > et < à la taille légale de capture
- CPUE perches communes
- CPUE totale tous carnassiers

Les CPUE pour chaque espèce sont calculées en fonction de l'espèce recherchée.

La CPUE de brochets prend en compte les parties de pêche lorsque le brochet est cité comme première espèce recherchée et lorsque le brochet et le sandre étaient mentionnés comme étant les deux espèces recherchées (sans prendre en compte l'ordre).

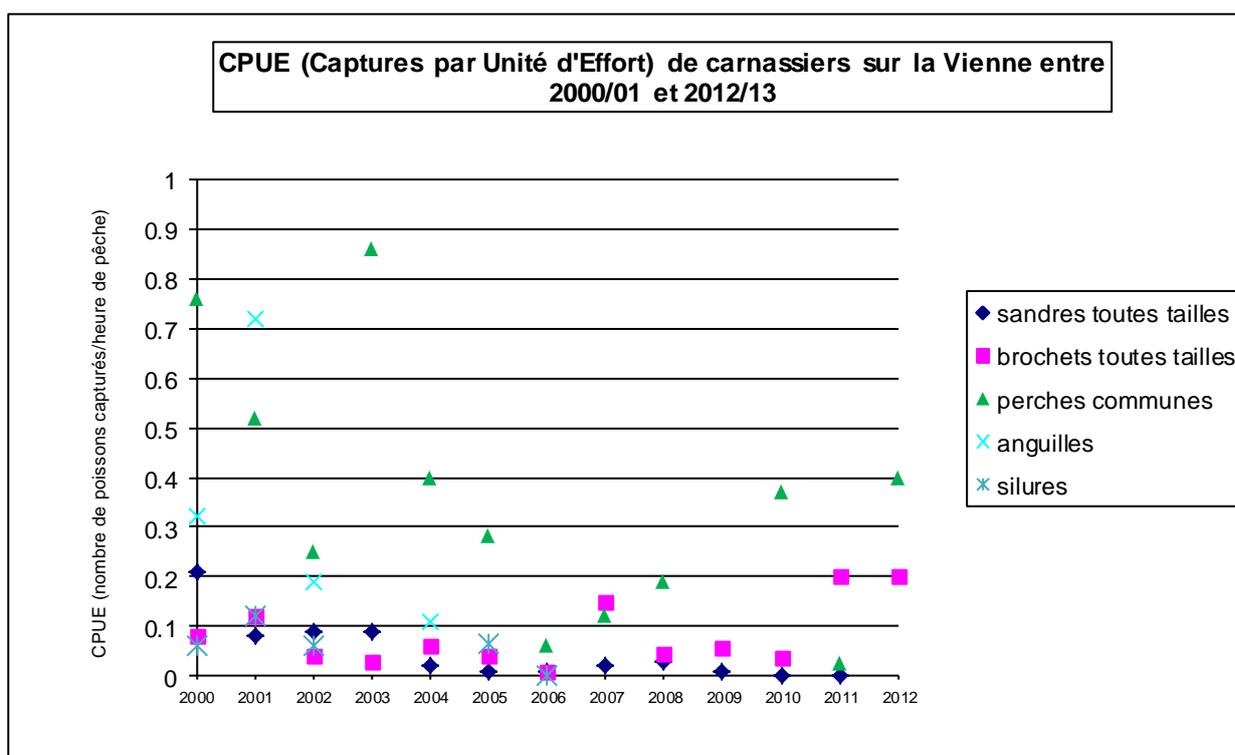
La CPUE de sandre prend en compte les parties de pêche lorsque le sandre ou le brochet sont cités.

La différence de calcul pour le brochet et le sandre se justifie par le fait que les pêcheurs de brochets capturent peu de sandres contrairement aux pêcheurs de sandres qui pêchent beaucoup plus facilement des brochets (constaté lors des premières années).

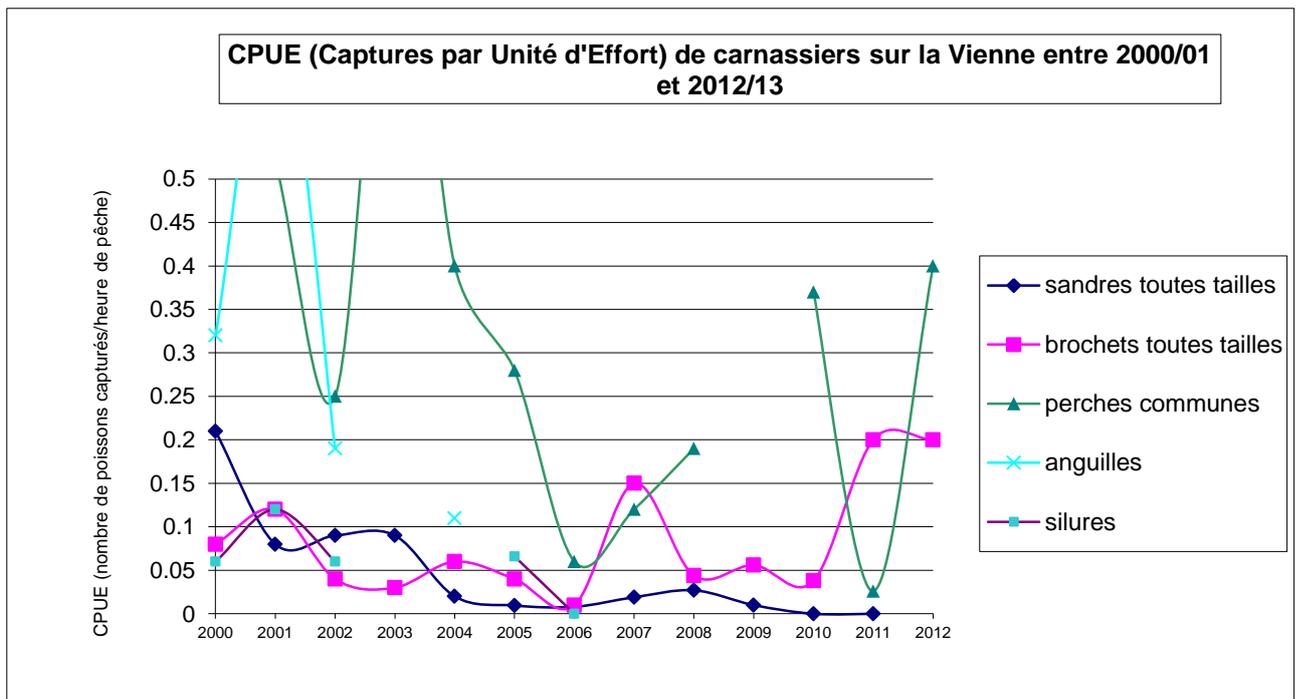
Normalement, seules les CPUE sans capture aléatoire sont calculées, ce qui sous-entend par exemple que si un brochet a été capturé alors que le pêcheur recherchait l'anguille, il ne sera pas pris en compte dans le calcul des CPUE de brochets.

- La Vienne

<b><u>Tous les résultats sont exprimés en poissons/heure de pêche</u></b>	<b>CPUE (2012- 2013) sans les captures aléatoires</b>	Intervalle de confiance	Moyenne 2000- 2012
CPUE sandres toutes tailles	<b>0</b>		0.05
CPUE sandres > taille légale de capture	<b>0</b>		
CPUE sandres < taille légale de capture	<b>0</b>		
CPUE brochets toutes tailles	<b>0.21</b>	<b>0.07</b>	<b>0.08</b>
CPUE brochets > taille légale de capture	<b>0.14</b>	<b>0.04</b>	
CPUE brochets < taille légale de capture	<b>0.07</b>	<b>0.03</b>	
CPUE perches communes (uniquement captures aléatoires)	<b>0.40</b>	0.15	0.35
CPUE totale tous carnassiers	<b>0.3</b>	0,08	

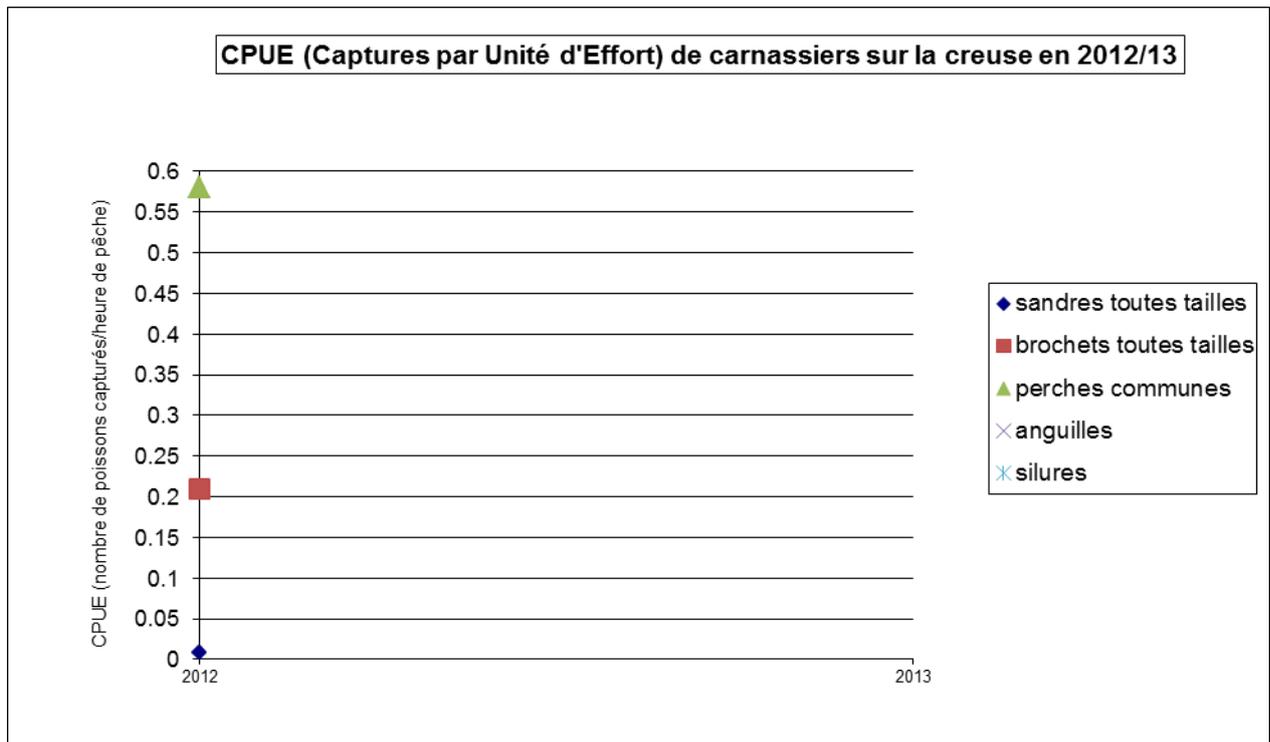


Le graphique ci-dessous permet de mieux visualiser les résultats concernant le sandre et le brochet.



- La Creuse

<u>Tous les résultats sont exprimés en poissons/heure de pêche</u>	CPUE (2012- 2013) sans les captures aléatoires	Intervalle de confiance
CPUE sandres toutes tailles	<b>0.008</b>	0.006
CPUE sandres > taille légale de capture	<b>0.008</b>	0.006
CPUE sandres < taille légale de capture	<b>0</b>	
CPUE brochets toutes tailles	<b>0.21</b>	<b>0.04</b>
CPUE brochets > taille légale de capture	<b>0.19</b>	<b>0.04</b>
CPUE brochets < taille légale de capture	<b>0.03</b>	<b>0.01</b>
CPUE perches communes (uniquement captures aléatoires)	<b>0.58</b>	0.25
CPUE totale tous carnassiers	<b>0.33</b>	0,04



Pour ce qui est de la Vienne, La CPUE « tous carnassiers » est bonne au vu de la moyenne des années précédentes (0.21).

Pour le brochet, depuis 2011, les CPUE sont très nettement en hausse avec comme pour 2010/11 une plus faible proportion des captures de jeunes individus qui correspondent à des poissons âgés de l'année et de 1 an avec une hydraulicité peu favorable en 2010 et 2011.

En moyenne sur les 13 années de suivi, les CPUE de brochets tournent autour de 0.08.

Pour le sandre, pour la deuxième fois depuis le début du suivi, la CPUE enregistrée est nulle. Si la recherche spécifique de l'espèce est anecdotique, le sandre est souvent recherché en même temps que le brochet. Cela confirme, la chute des captures de sandres depuis 2004.

Pour ce qui est de la perche commune, on note une CPUE correcte au vu des autres années. Sur les 11 années de suivi, on note des fluctuations interannuelles assez marquées pour les CPUE de perches communes ce qui peut entre autres correspondre aux fluctuations interannuelles de réussite de reproduction et de la recherche de l'espèce par les pêcheurs.

Pour ce qui est de la Creuse, il n'y a pas de recul sur les captures des années antérieures. Néanmoins, on remarque une relative similitude avec les captures enregistrées sur la Vienne. Les captures de brochets sont du même ordre de grandeur et les captures de sandres sont proches d'être nulles.

Les captures de perches communes sont quant à elle plus importantes alors que le taux de captures de tous les carnassiers est proche de celui de la Vienne.

Au vu des 13 années de suivi, on note ces deux dernières années une augmentation spectaculaire des captures de brochets avec une poursuite de l'effondrement des captures de sandres. Les CPUE « tous carnassiers » se trouvent donc augmentées de ce fait.

Si le recul n'est pas le même sur la Creuse ou la Vienne, les résultats 2012-2013 sont assez proches alors que la Creuse est un cours d'eau beaucoup plus encaissé, qui dispose de peu d'annexes hydrauliques favorables à la reproduction du brochet.

Il faut toutefois resté prudent sur ces résultats compte tenu du faible nombre de pêcheurs analysés. Il n'y a d'ailleurs aucune donnée d'analysée sur le Cher.

Pour le brochet, la moyenne des CPUE toutes tailles sur 13 ans est de 0.08 sur la Vienne (soit 1 prise pour 17 h de pêche). Et de 0.21 sur la Creuse mais uniquement en 2012-13.

Globalement, de 2002 à 2010 les CPUE de brochets tournent autour de 0.05 sauf exceptions qui peuvent entre autres être liées à une bonne submersion des annexes hydrauliques.

A ce sujet depuis le début du suivi les mois de mars/avril qui ont la plus fort hydraulité sont rencontrés en 2001 et 2006, ce qui sous entend un nombre de brochets inférieurs à la taille légale de captures plus fort pour les années 2001/2002 et 2006/2007. Les plus fortes CPUE de brochets inférieurs à la taille légale de capture ont été rencontrées en 2001 et 2007 assez nettement. Il faut cependant resté prudent avec l'analyse des débits moyens mensuels qui peuvent cacher des variations de débit dans le mois très importantes et ainsi mettre en péril des pontes de brochets.

*Si l'on compare les CPUE de brochets supérieurs à la taille légale (0,14 pour la Vienne et 0,19 sur la Creuse) avec d'autres données existantes, on peut indiquer que pour 2012/13 ces CPUE sont fortes. En effet, d'après une grille d'interprétation des CPUE (qui prend en compte les pêcheurs de lancer/manié), (cf F CHANCEREL, 2003), une CPUE de brochets supérieurs à la taille légale de capture supérieure à 0,067 indique une bonne CPUE et une CPUE inférieure à 0,033 indique une CPUE faible.*

*Néanmoins, au vu de l'ensemble des données depuis le début du suivi, on peut conclure que les CPUE pour le brochet sont moyennes sur la Vienne.*

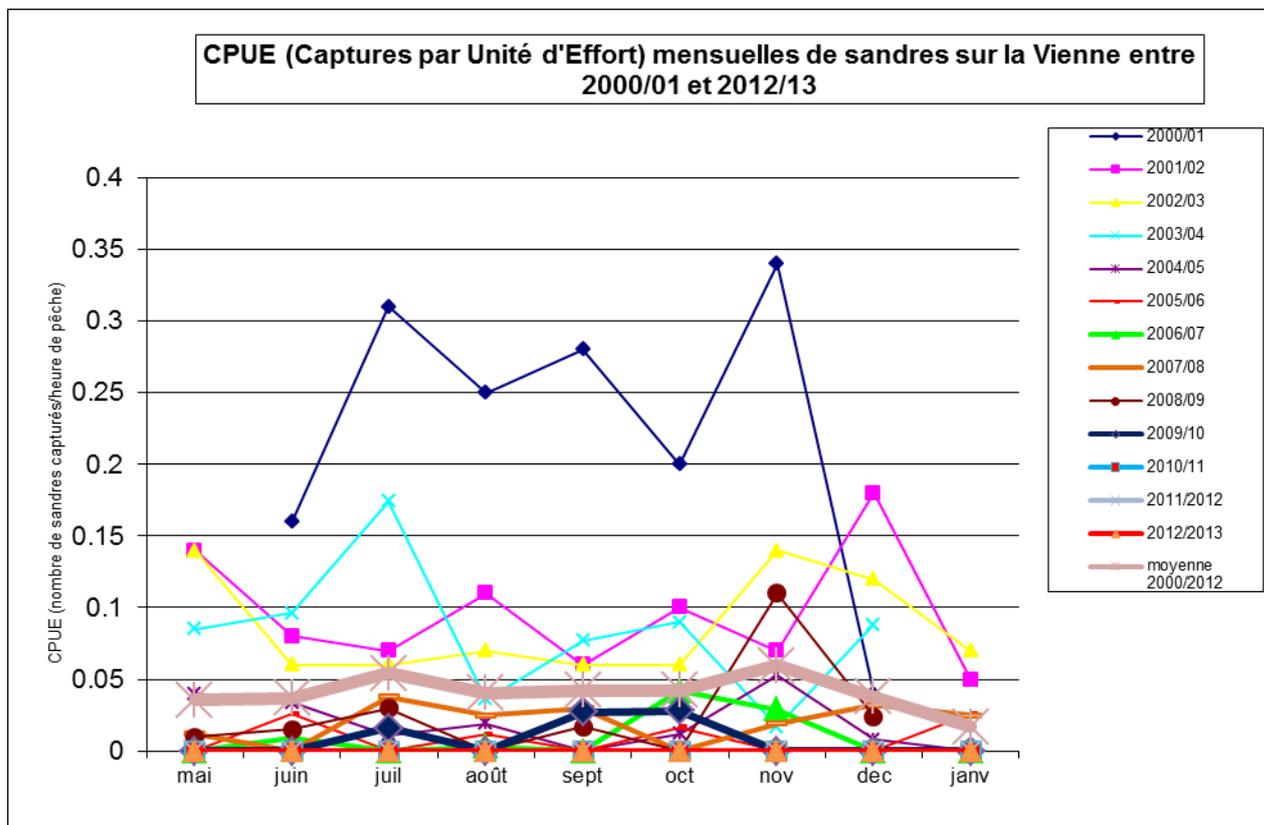
Les 3 paragraphes suivants comparent les CPUE moyennes par mois, par secteur et par mode de pêche et uniquement pour le brochet.

Lorsque les paramètres n'étaient pas renseignés par au moins 5 parties de pêche, la valeur était jugée Non Représentative : NR .

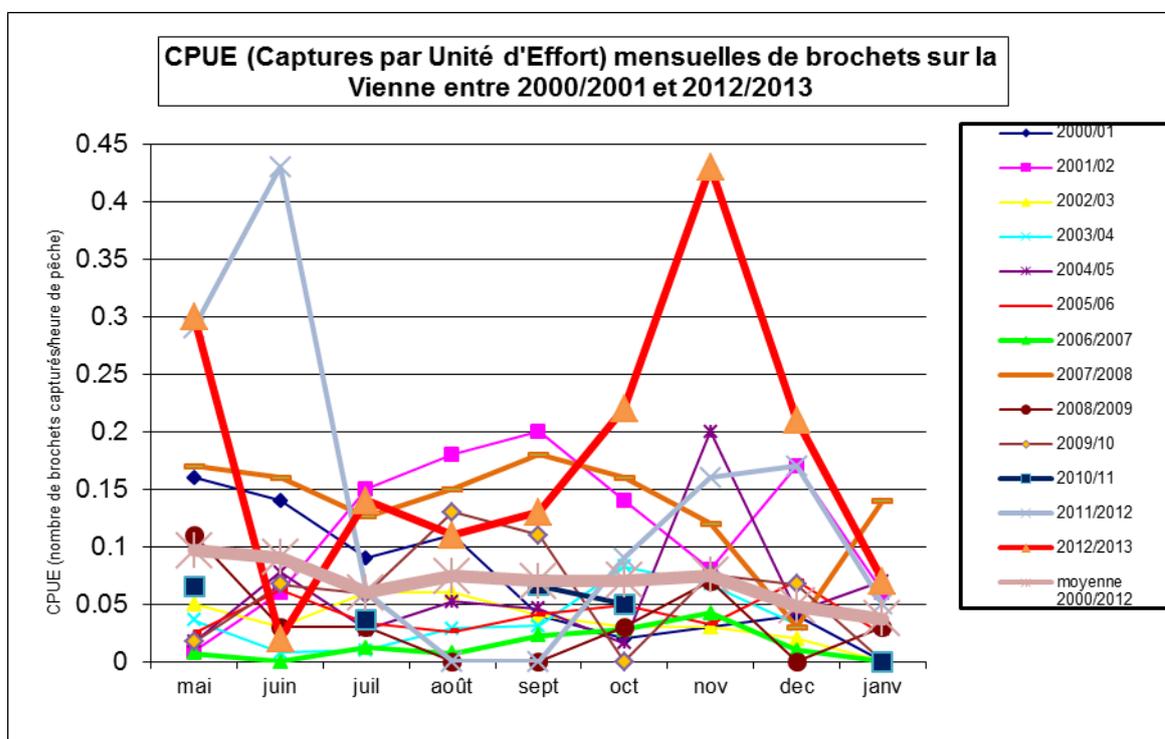
#### 4-2-2- Données des CPUE moyennes par mois

- La Vienne

CPUE en poissons/heure de pêche		Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv
Sandres toutes tailles	2012-13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brochets toutes tailles	2012-13	0.30	0.02	0.14	0.11	0.13	0.22	0.43	0.21	0.07



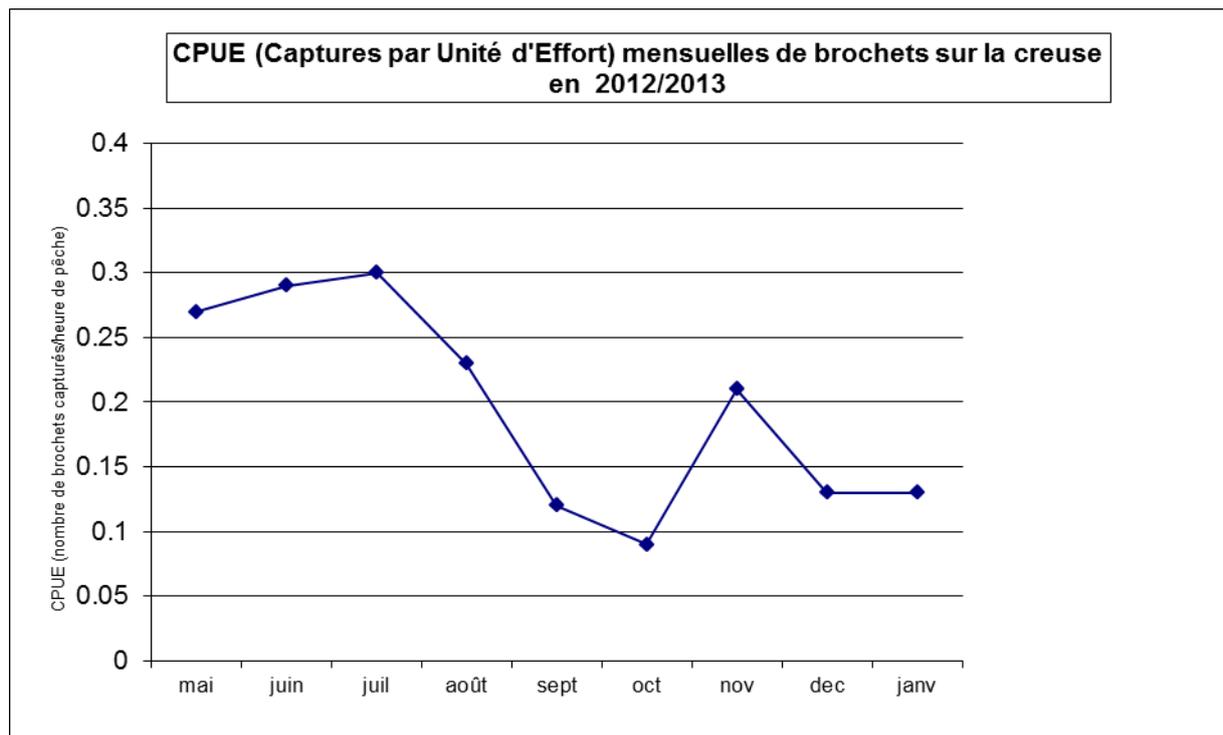
Pour le sandre, les CPUE sont nulles pour 2012/13.



La CPUE de 2012/13 est très fluctuante au cours de l'année avec un pic en début de saison et à l'automne.

- La Creuse

<i>CPUE en poissons/heure de pêche</i>		Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv
Sandres toutes tailles	2012-13	NR								
Brochets toutes tailles	2012-13	0.27	0.29	0.30	0.23	0.12	0.09	0.21	0.13	0.13

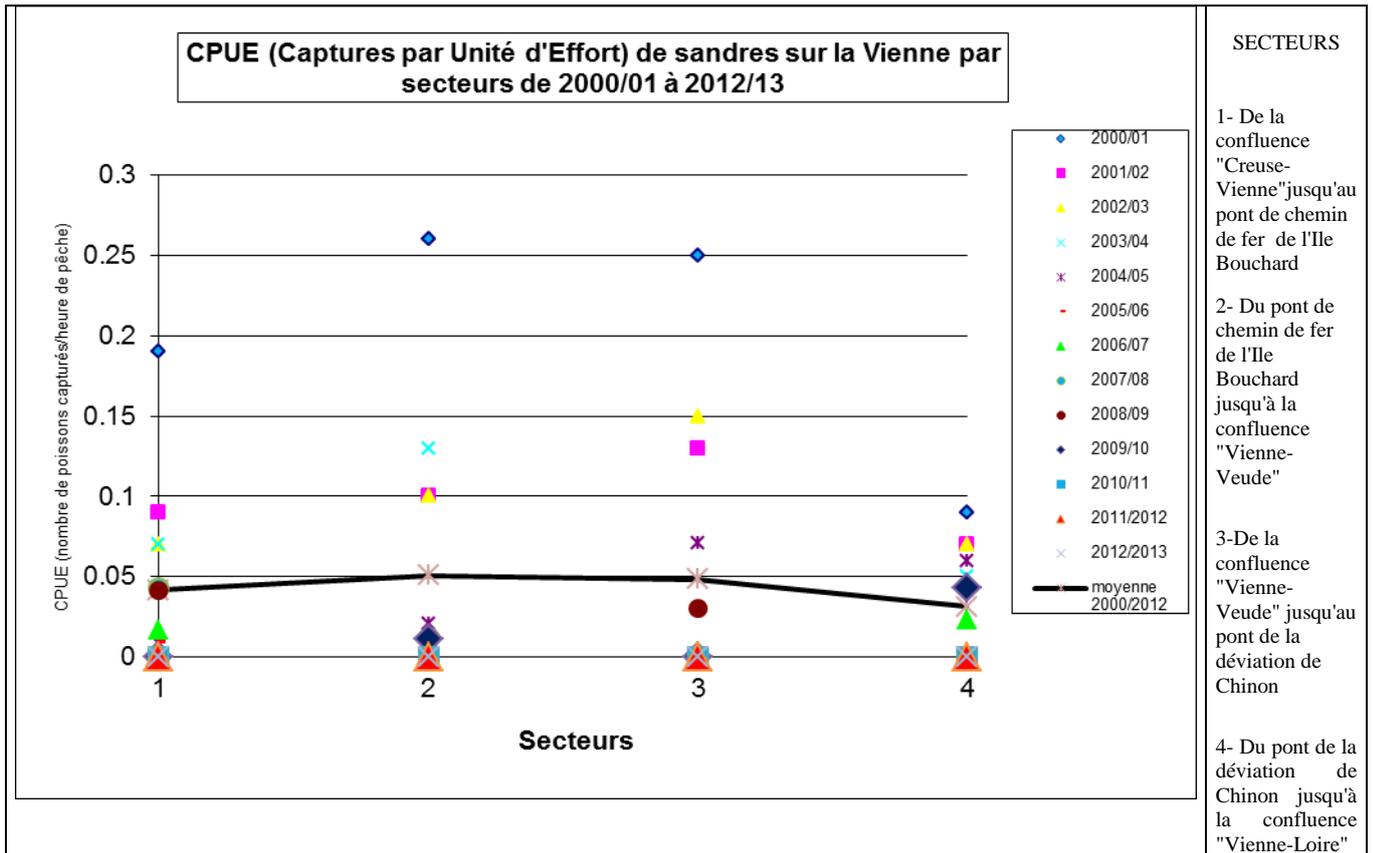


*Cette première année de suivi montre un plus fort taux de capture au printemps-début d'été. Pour le sandre les données sont trop faibles pour être analysées.*

#### 4-2-3- Données des CPUE moyennes par secteur

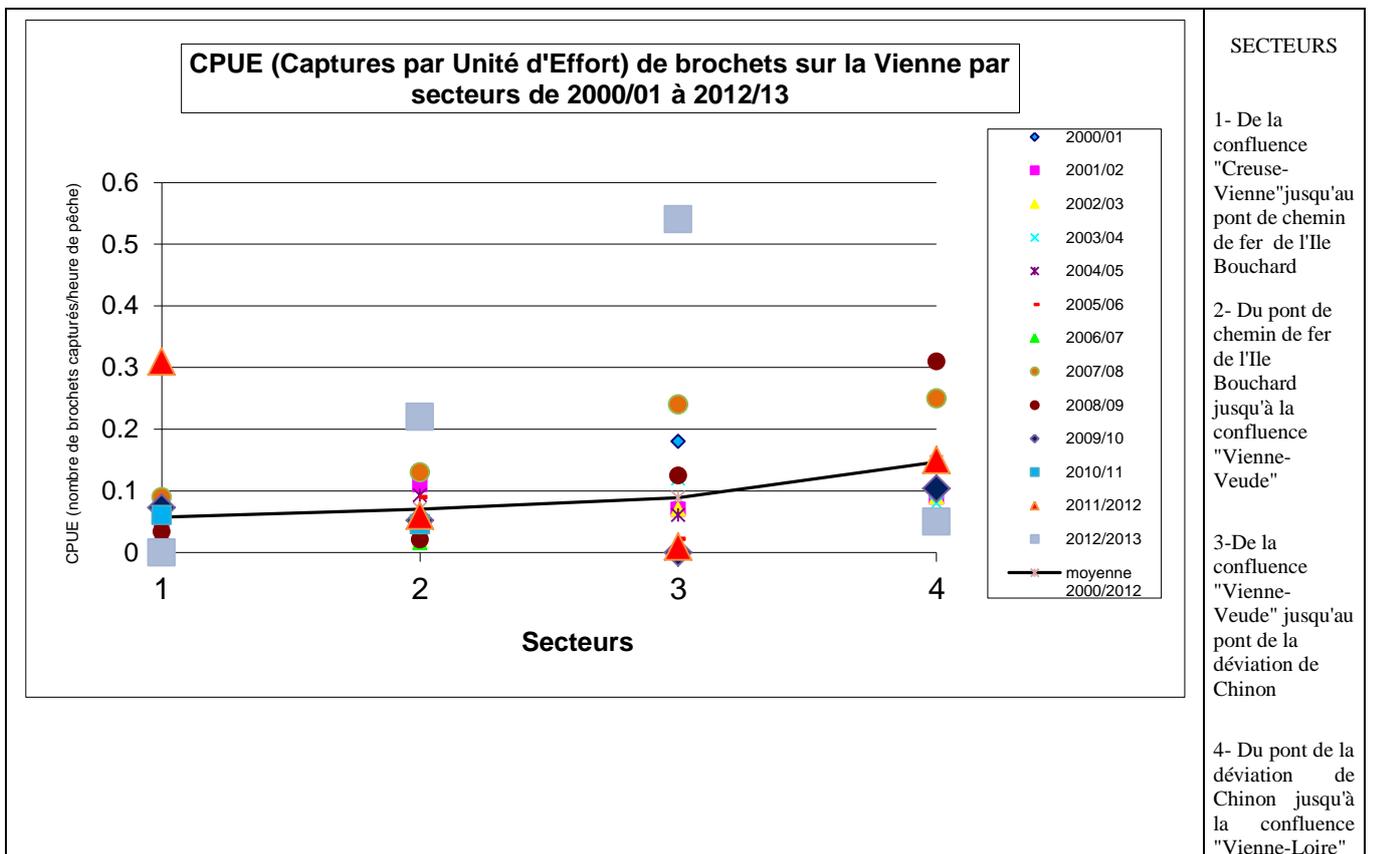
- La Vienne

<i>CPUE en poissons/heure de pêche</i>		Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4
Sandres toutes tailles	2012-13	NR	NR	NR	NR
Brochets toutes tailles	2012-13	0	0.22	0.54	0.05



Pour le sandre, les CPUE sont nulles pour 2012/13.

**Au regard de la moyenne sur 13 ans, la CPUE est assez proche d'un secteur à l'autre et nettement en baisse ces dernières années.**



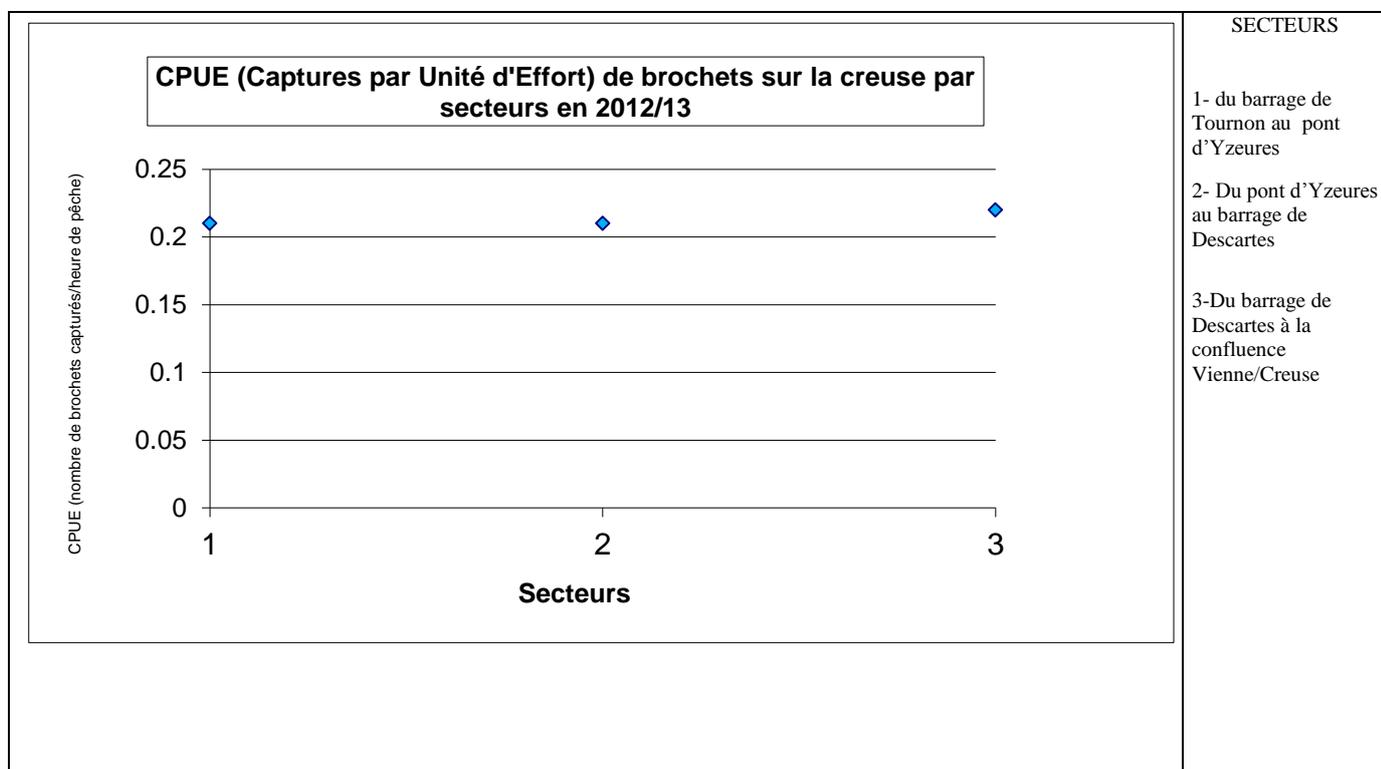
Pour ce qui concerne les résultats du brochet, on note une augmentation des CPUE d'amont en aval sauf pour le secteur où les CPUE sont plus faibles ce qui ne paraît pas très logique compte tenu de la configuration des lieux de ce dernier secteur (habitat et annexes hydrauliques). IL par contre assez logique que les captures soient plus faibles sur le secteur 1.

Au regard des moyennes sur 13 ans, les CPUE augmentent de l'amont vers l'aval du cours d'eau, des secteurs 1 à 4, ce qui reflète les conditions de milieux et plus particulièrement l'importance des zones de reproduction d'amont en aval.

Lors des années favorables à la reproduction, on relève des meilleures CPUE sur les parties 2,3,4 pourvues en sites de reproduction. Pour les autres années, les différences peuvent être moins marquées avec une reproduction du brochet possible sur les bandes latérales du lit vif ce qui est possible sur tous les secteurs.

- La Creuse

CPUE en poissons/heure de pêche		Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4
Sandres toutes tailles	2012-13	NR	NR	NR	NR
Brochets toutes tailles	2012-13	0.20	0.21	0.22	NR

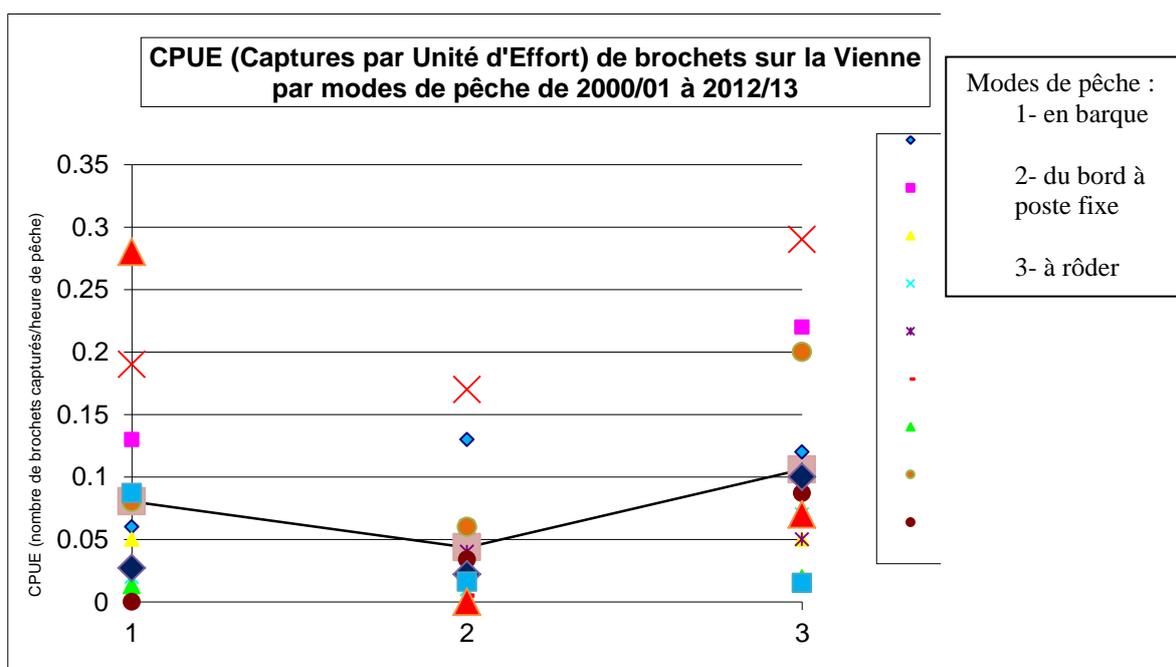
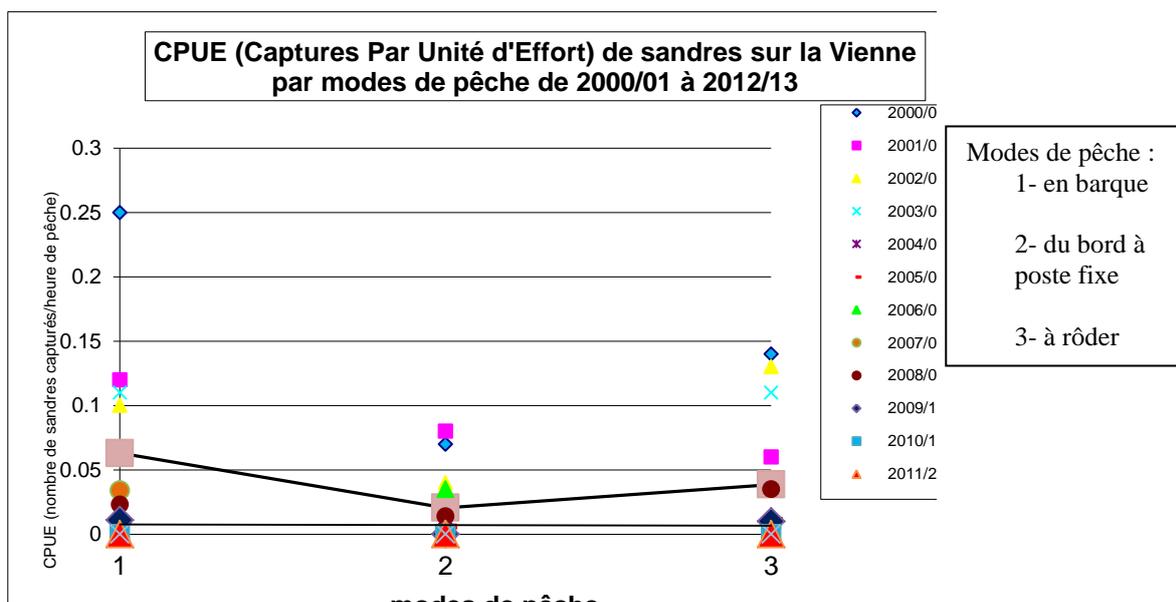


Cette première année de suivi montre peu de différence de CPUE entre les secteurs.

#### 4-2-4- Données des CPUE moyennes par mode de pêche

- La Vienne

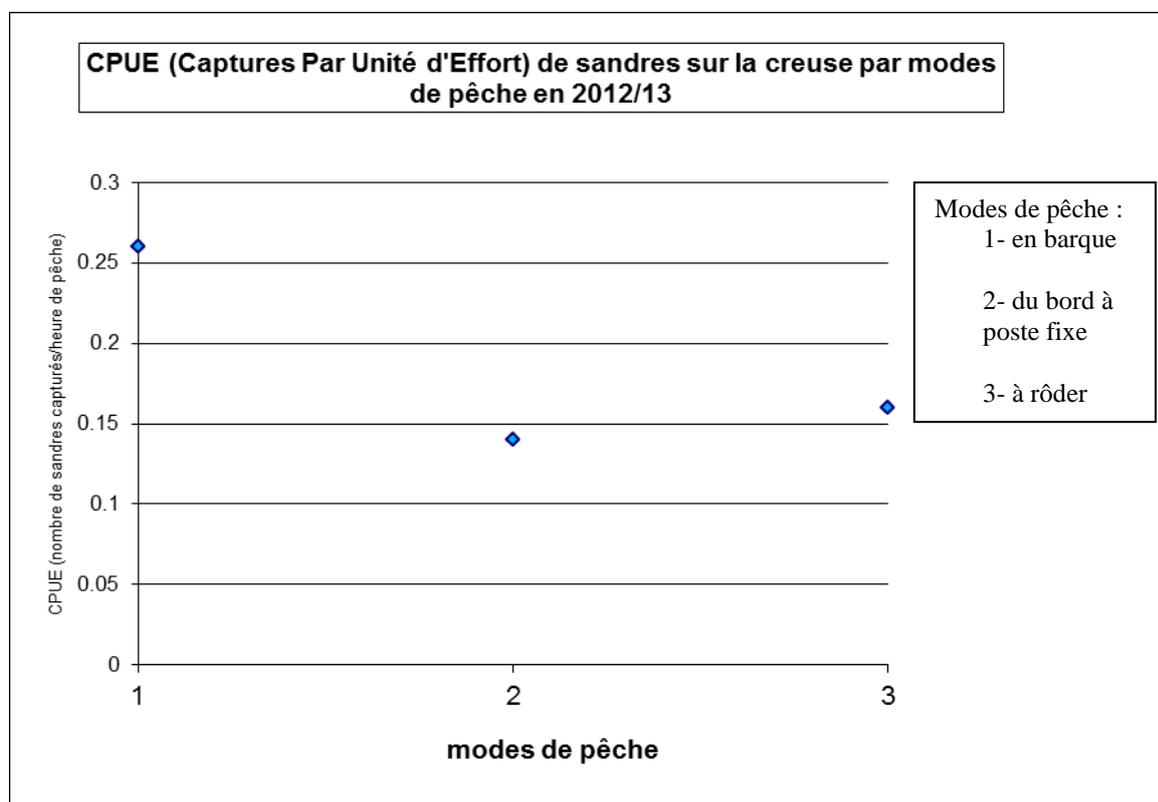
CPUE En poissons/heure de pêche		en barque	du bord en poste fixe	du bord à rôder
Sandres toutes tailles	2012-13	0	0	0
	<b>Moyenne 2000 - 2012</b>	<b>0.06</b>	<b>0.02</b>	<b>0.04</b>
Brochets toutes tailles	2012-13	0.4	0.04	0.11
	<b>Moyenne 2000- 2012</b>	<b>0.08</b>	<b>0.04</b>	<b>0.11</b>



Globalement, à l'échelle des 13 années de suivi, sur la Vienne, pour le brochet comme pour le sandre, le mode de pêche en poste fixe est peu efficace surtout si l'on ajoute que les pêcheurs en bateaux sont souvent des pêcheurs à rôder, qui peuvent accéder à des postes de pêche non accessibles du bord, ce qui conforte le mode de pêche « à rôder » comme étant le plus performant.

- **La Creuse**

<i>CPUE</i> <i>En poissons/heure de pêche</i>		en barque	du bord en poste fixe	du bord à rôder
Sandres toutes tailles	2012-13	NR	NR	NR
Brochets toutes tailles	2012-13	0.26	0.14	0.16



Comme sur la Vienne, le mode de pêche du bord en poste fixe est le moins efficace.

## 5- Répartition des captures, par espèces et par classes de tailles

Seul 1 histogramme présente la répartition des captures par classes de tailles compte tenu du faible retour de carnets en 2010 et donc du faible nombre de captures.

Ils prennent en compte toutes les captures (aléatoires ou non) qui proviennent des parties de pêche validées.

Pour les espèces où il a été capturé moins de 10 poissons, les moyennes ne sont pas calculées.

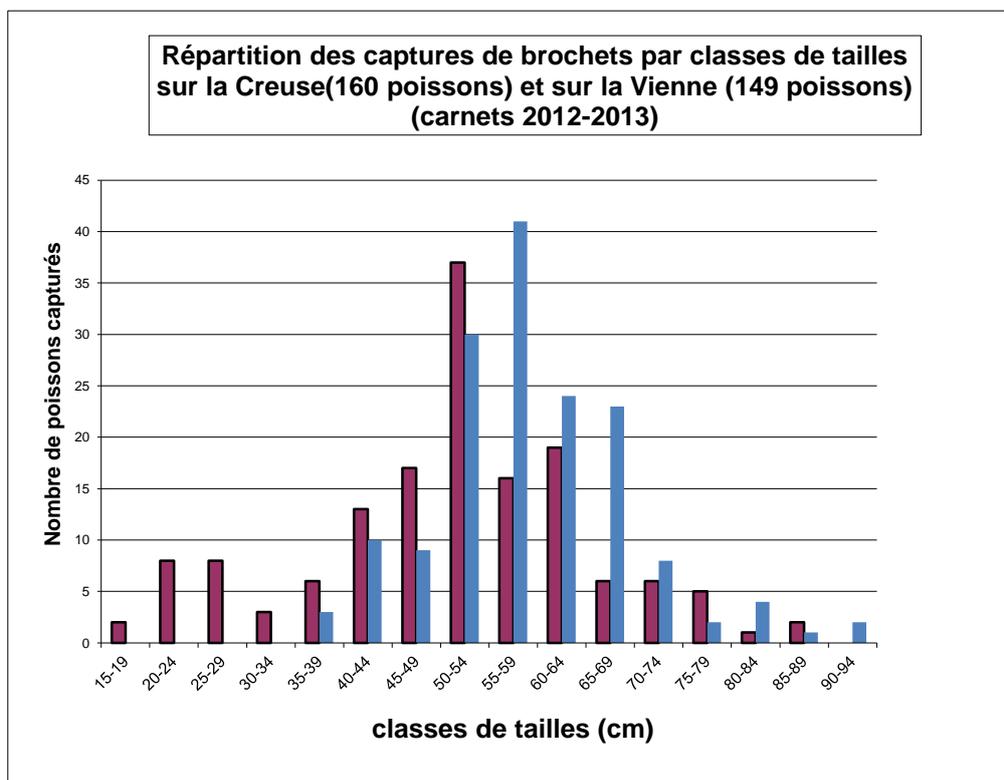
### - Le sandre

La taille moyenne n'a pas été calculée (nb de captures trop faible)

### - Le brochet

La taille moyenne est de **50 ± 2 cm** (calculée à partir de **149 poissons**) pour la Vienne et de **59 ± 2 cm** (calculée à partir de **160 poissons**) pour la Creuse.

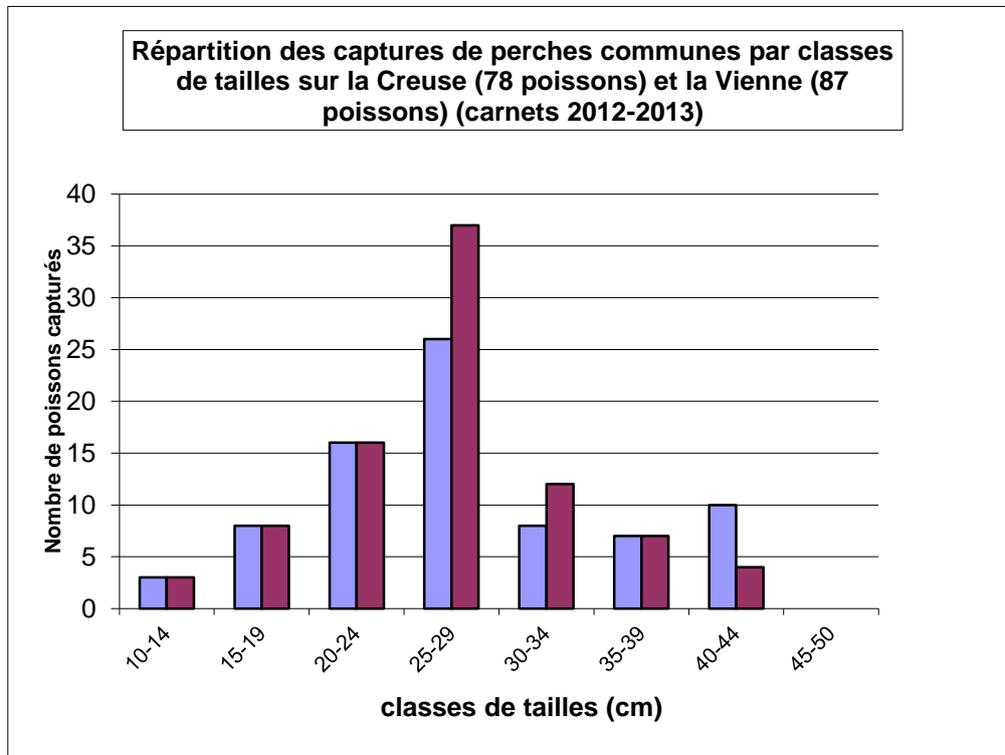
On voit une nette différence de structure de taille entre la Vienne et la Creuse. Beaucoup plus de jeunes individus sur la Vienne en lien avec les meilleures capacités de reproduction sur cette rivière.



- La perche commune

La taille moyenne est de  $26 \pm 1$  cm (calculée à partir de **87 poissons**) pour la Vienne et de  $27 \pm 2$  cm (calculée à partir de **77 poissons**) pour la Creuse contre 24 à 33 cm pour les années précédentes.

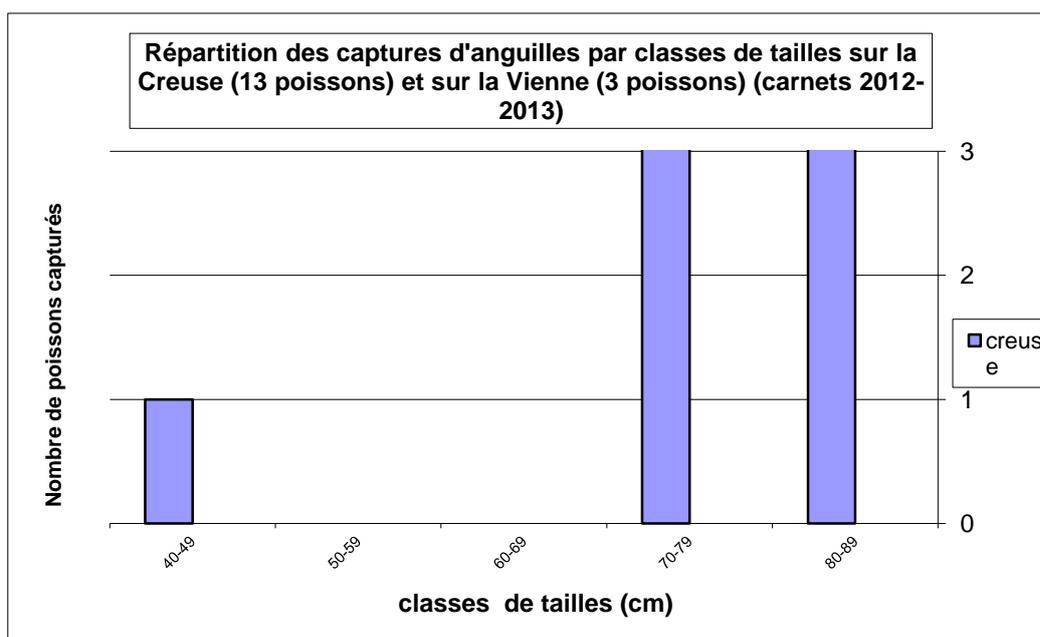
La taille des poissons entre la Vienne et la Creuse est assez proche.



- L'anguille

La taille moyenne n'a pas été calculée sur la Vienne (peu de captures)

La taille moyenne sur la Creuse est de  $68 \pm 11$  cm (calculée à partir de **13 poissons**).

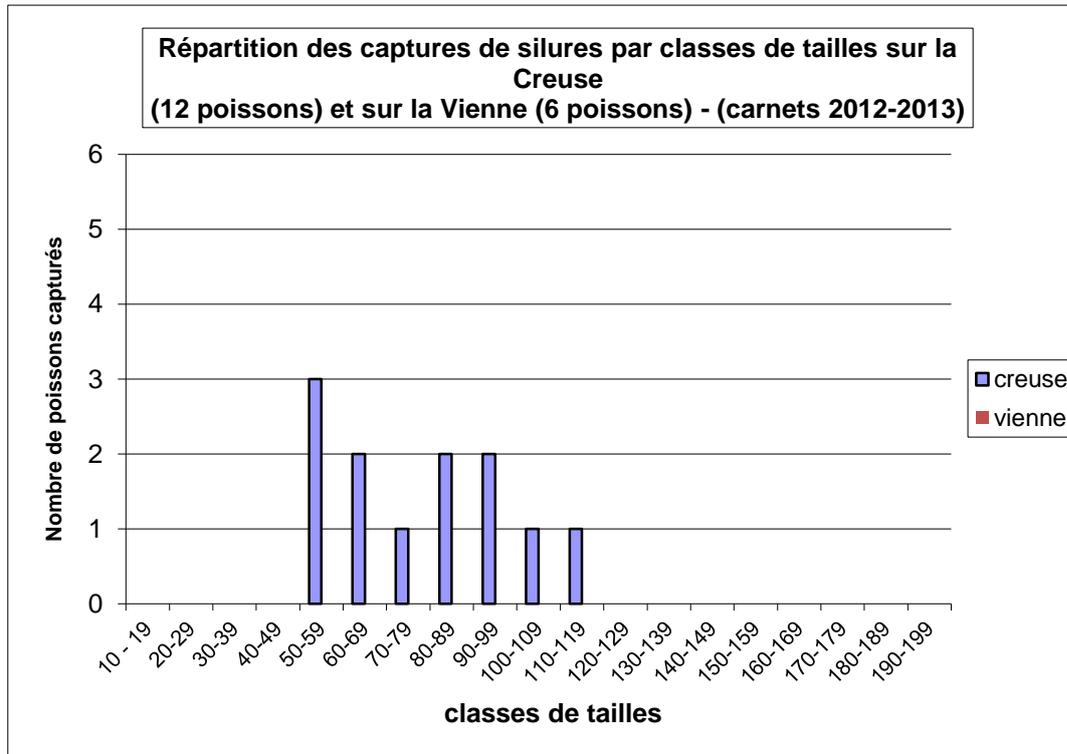


- Le silure

La taille moyenne n'a pas été calculée sur la Vienne (peu de captures)

La taille moyenne sur la Creuse est de  $77 \pm 12$  cm (calculée à partir de **12 poissons**).

On peut noter peu de prise de gros individus.



## CONCLUSION

**Pour la troisième fois depuis le début du suivi, les données des pêcheurs sur le Cher n'ont pas pu être interprétées lié à un déficit de données.**

**Ceci est particulièrement dommage puisque le brochet semble être de retour ces dernières années.**

**En parallèle, la Creuse a été intégrée au suivi des captures.**

Comme pour les années précédentes le sandre est très peu recherché spécifiquement. Si la recherche spécifique du sandre par les pêcheurs est faible, l'espèce est souvent recherchée en même temps que le brochet. Les captures de cette espèce sont très faibles.

Concernant l'efficacité des pêcheurs de carnets, globalement les taux de captures pour 2012/13 sont importants pour le brochet comme l'année précédente et correcte pour la perche.

Ces données de captures sont encourageantes. Il est d'ailleurs assez surprenant de trouver des taux de captures comparables sur la Creuse et sur la Vienne alors que contrairement à la Vienne, la Creuse dispose de très peu de zones de reproductions pour le brochet mais l'habitat en végétaux aquatiques y est important notamment sur les secteurs non influencés par des ouvrages. Il sera intéressant de suivre cette évolution dans les années à venir.

Par ailleurs, au vu des résultats des CPUE, les mois d'hiver sont en général peu prolifiques ce qui fait diminuer la CPUE moyenne dans l'année.

Ceci étant dit, au vu des 13 années de suivi on peut retenir les éléments suivants :

- Pour ce qui est de l'effort de pêche, il est concentré du mois de mai au mois de novembre.
- **Les CPUE de brochets sont de plus en plus fortes sur la Vienne ces dernières années.**
- **Les CPUE de sandres sont en baisse significative sur la Vienne**
- **Pour ce qui est des captures mensuelles, sur la Vienne, les CPUE moyennes sont relativement homogènes avec une baisse les mois d'hiver.**
- **Pour ce qui concerne les captures par secteur, sur la Vienne, on note peu de différences pour le sandre. Pour le brochet, les CPUE augmentent de l'amont vers l'aval ce qui peut se justifier par des habitats plus favorables à la reproduction de l'amont vers l'aval pour le brochet.**
- **Pour ce qui est des modes de pêche, il est nettement visible que les pêcheurs « à rôder », qu'ils soient en bateau ou du bord, sont les plus efficaces pour le brochet comme pour le sandre.**

Sur la Creuse, pour cette première année de suivi, nous pouvons, nous retrouvons des similitudes avec la Vienne, à savoir peu de captures de sandres, de bons taux de captures de brochets. Pour ce dernier, on note au niveau de l'histogramme des tailles, peu de captures de jeunes individus contrairement à la Vienne. Cet histogramme révèle une structure de population plus équilibrée avec des reproductions bien meilleurs sur la Vienne que sur la Creuse ce qui se conçoit compte tenu des nombreuses frayères restaurées sur la Vienne depuis 15 ans.

D'un point de vue halieutique, sur la Vienne, la baisse significative des captures de sandres conduit les pêcheurs à s'orienter plus spécifiquement vers le brochet.

Concernant le fonctionnement des milieux, les meilleurs taux de captures (moyennes) enregistrés sur la basse vallée de la Vienne apparaissent logiques compte tenu de la diversité des zones de reproduction et des habitats.

**Pour ce qui est des variations interannuelles de CPUE, qui peuvent être très importantes, elles peuvent s'expliquer soit du fait d'un nombre de pêcheurs assez faible avec une variation de l'échantillon de ces pêcheurs, soit du fait de conditions hydrauliques plus ou moins favorables qui ont un effet sur la reproduction de espèces et du brochet en particulier, soit également par des déversements de brochets dont l'effet est difficile à appréhender.**

Annexe :

Exemple de carnet de captures carnassiers  
« Cher – Vienne- Creuse »



# Carnet de pêche : MODE D'EMPLOI

Ce carnet est consacré uniquement aux prises de  
carnassiers (Brochets - Sandres - Perches communes - Blacks-Bass  
- Anguilles - Silures)  
sur la VIENNE et le CHER

REEMPLIR UNE FICHE PAR PARTIE DE PECHE.  
Si vous pêchez 2 fois la même journée, remplissez 2 fiches.

Pour chaque partie de pêche, précisez :

- ➔ LA DATE
- ➔ **LE SECTEUR DE PÊCHE, sur la Vienne ou le Cher**  
(voir cartes jointes)  
Si vous pêchez sur 2 secteurs dans la même journée,  
remplissez 2 fiches différentes
- ➔ **L'ESPECE RECHERCHEE**, et le nombre de cannes  
utilisées pour pêcher le carnassier le plus recherché
- ➔ LE MODE DE PÊCHE
- ➔ L'HEURE DE DEBUT ET DE FIN DE PECHE
- ➔ LES ESPECES CAPTUREES
  - Indiquez vos prises de : *Brochets – Sandres – Perches communes – Blacks-Bass – Anguilles – Silures*,
  - Précisez la taille des poissons, et entourez la taille des poissons conservés

Date de la pêche :

Rivière : ***La Vienne***, Secteurs : ***d'amont en aval***

- 1. De la confluence "Creuse-Vienne" jusqu'au pont de chemin de fer de l'Ile Bouchard
- 2. Du pont de chemin de fer de l'Ile Bouchard jusqu'à la confluence "Vienne-Veude"
- 3. De la confluence "Vienne-Veude" jusqu'au pont de la déviation de Chinon
- 4. Du pont de la déviation de Chinon jusqu'à la confluence "Vienne-Loire"

Rivière : ***Le Cher***, Secteurs : ***d'amont en aval***

- 1. De la limite départementale (37/41) jusqu'à l'amont du barrage de Vallet
- 2. De l'aval du barrage de Vallet jusqu'à l'amont du barrage de "Roujoux"
- 3. De l'aval du barrage de "Roujoux" jusqu'à l'amont du barrage de "Rocheperard"
- 4. De l'aval du barrage de "Rocheperard" jusqu'à l'amont du barrage de Savonnières
- 5. De l'aval du barrage de Savonnières jusqu'à la confluence "Cher-Loire"

Espèces recherchées par ordre de priorité (3 au maximum) :

1-

2-

3-

Nombre de cannes pour le carnassier le plus recherché :

Pêche : en barque

du bord, en poste fixe

du bord, à rôder (mobile)

Heure de début de pêche :

Heure de fin de pêche :

CARNASSIERS  
CAPTURES

TAILLES (cm)  
(entourez les poissons que vous conservez)

• Si vous ne faites aucune capture :  
vous indiquerez 0 dans la colonne "carnassiers  
capturés"